

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Campagne d'information « *Déchets: tolérance zéro !* » La Ville de Vernier dit stop aux incivilités !

Vernier, le 6 mars 2017 — La Ville de Vernier lance une grande campagne de sensibilisation et d'information. Intitulée « *Déchets: tolérance zéro !* », cette dernière se décline en trois phases: communication, répression et évaluation. L'objectif visé est de provoquer une prise de conscience collective sur l'importance du respect des règles de vie en commun.

Depuis plusieurs années, la Ville de Vernier se donne les moyens d'améliorer la qualité de vie de ses habitantes et habitants. Dans ce contexte, la Commune met un point d'honneur à ce que les citoyennes et les citoyens respectent leur environnement par des comportements responsables. Force est de constater que la situation tend vers le mieux, mais ce n'est pas encore suffisant.

L'insalubrité dans les rues est problématique car elle augmente le sentiment d'insécurité d'une partie de la population comme l'a démontré le dernier diagnostic local de sécurité (DSL) établi par la police genevoise en 2013. Selon ce rapport et depuis 2010, les incivilités dont les plus fréquentes sont les abandons d'objets et de saletés, auraient augmenté de 20%. Des comportements qui gênent énormément la population verniolane et qui ne sont pas respectueux du travail du personnel communal qui œuvre au quotidien pour maintenir les espaces publics propres et agréables.

Pour Pierre Ronget, Maire délégué à l'environnement urbain et Thierry Apothéloz, Conseiller administratif en charge de la police municipale, certains agissements doivent évoluer vers le mieux. Le territoire verniolan compte encore trop de déchets en tous genres dans ses rues. Les Magistrats ont donc organisé un plan d'actions qui se décline en trois phases.

La première est une grande campagne de sensibilisation et d'information; opérationnelle dès aujourd'hui et qui s'étendra jusqu'à fin avril. Intitulée « *Déchets: tolérance zéro !* », cette campagne vise à informer la population que tout manquement aux règles élémentaires de savoir vivre sera dorénavant réprimandé. Le message est clair: « *incivilités ? ça va taxer ! C'est le moment de changer !* ». La communication se décline sur plusieurs supports: affichage, flyers, web, page Facebook. Le dispositif sera complété par des actions hors murs afin de porter ce message dans la rue et d'aller à la rencontre de la population. Les flyers seront distribués dans tous les services de l'administration qui disposent d'un guichet public ainsi que chez les partenaires communaux.

Lors de la deuxième phase les contrevenants seront réprimandés. Pour les autorités « Cette action doit pouvoir provoquer une prise de conscience: certains agissements sont inacceptables et ne seront plus tolérés dans le futur. Un papier ou un mégot jeté par terre, une crotte de chien laissée au sol, des encombrants évacués sur la chaussée ou abandonnés en dehors des dates de levées, tous ces comportements entraîneront une contravention ou une amende administrative, qui selon la loi, peut aller de CHF 100.- à plusieurs milliers de francs. Pour ce faire, la Ville de Vernier se base sur le « Règlement cantonal sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques » qui permet aux agents de police municipale (APM) d'amender « le littering ».

Enfin, au deuxième semestre 2017, l'action sera évaluée par un sondage auprès de la population. Ce dernier apportera une analyse de l'opération qui fera l'objet d'une publication et servira de base aux services communaux pour ajuster les actions de cette campagne qui pourrait être réactivée ultérieurement. Afin de compléter le dispositif, une cartographie de l'ensemble des points sensibles de la commune a été réalisée. Ce sont principalement les arrêts de bus, les rues servant de façon récurrente aux dépôts sauvages des encombrants et l'espace pique-nique du Bois de la Grille qui posent problème.



Annexe : flyer « *Déchets: tolérance zéro !* »